

## Décision du Maire N° 08/2018

Nos réf : AT/HB/DB/MCR

<u>Objet</u> : Réaménagement prêt n°8893739 de 646 000 € auprès de la Caisse d'Épargne de Bourgogne Franche-Comté

## Le Maire de la Commune de Bavans - 25550

- Vu le Code Général des Collectivités et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;
- Vu la délibération en date du 16 avril 2014 (Sous-Préfecture le 30 avril 2014) par laquelle le Conseil Municipal de Bavans (25550) a délégué à son Maire, et pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions en la chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article 2122-22 et dans les conditions prévues à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Considérant que Madame le Maire est autorisée à procéder, dans les limites fixées par le Conseil Municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change, ainsi que prendre les décisions mentionnées au III de l'article L.1618-2 et au a de l'article L.2221-5-1, sous réserve des dispositions de c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

## DECIDE

**Article 1**<sup>er</sup> : le réaménagement du prêt n°8893739 de 646 000,00 € auprès de la Caisse d'Épargne de Bourgogne Franche-Comté suivant les conditions ci-dessous :

| Montant                           | 646 000 €             |  |
|-----------------------------------|-----------------------|--|
| Taux                              | Fixe annuel de 2.23%  |  |
| Durée                             | 18 ans                |  |
| Date de départ                    | 25/01/2019            |  |
| Date de 1 <sup>ère</sup> échéance | 25/01/2020            |  |
| Amortissement                     | Progressif du capital |  |
| Frais de dossier                  | 1 300 €               |  |

**Article 2 :** La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune qui aura à en connaître lors de sa prochaine séance.

Expédition en sera adressée à Monsieur le Sous Préfet de Montbéliard.

SOUS - PREFECTURE

2 8 DEC. 2018

MONTBELIARD



Fait à Bavans le 20 décembre 2018 Le Maire, Agnès TRAVERSIER







